

Dates de réservation

Du samedi 26 janvier 19 à 11H Au dimanche 27 janvier 19 à 11H

Objet de la manifestation : stage Nombre de personnes :15 personnes

36, avenue de la Chartreuse

54510 ART-SUR-MEURTHE - Tél.: 03 83 56 97 76

Adresse e-mail: leclam@orange.fr

# CONTRAT DE PRESTATION

# Entre les soussignés :

L'Association du Centre de Loisirs d'Art-sur-Meurthe, Association loi 1901, dont le siège social est situé 36, avenue de la Chartreuse, 54510 ART-SUR- MEURTHE, déclarée en préfecture de Meurthe et Moselle le 20 avril 1960 sous le n° 2001, représentée par Monsieur Yannick TRAMONTIN, Président.

Ci-après désigné « CLAM » D'une part,

ET

Nom. Prénom

: Ecole Européenne d'Aïkido Traditionnel

Adresse

: 9, rue des Tonneliers

54410 - LANEUVEVILLE DEVANT NANCY

Courriel

: jean-claude.thiriet2@orange;fr

Téléphone

: 06 03 29 52 39

Ci-après désigné « L'UTILISATEUR » D'autre part.

# IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 : OBJET

L'Association du CLAM met à disposition au preneur qui l'accepte, sous les Clauses, charges et conditions de droit désignées ci-après.

Les locaux et le matériel mis à disposition sont la propriété inaliénable et insaisissable du CLAM.

# Article 2 : NATURE DE LA MISE A DISPOSITION AU SEIN DES BATIMENTS BERGAMOTE :

Couchage du samedi 26/01/18 au dimanche 27/01/18 15 personnes x 17 euros 15 petits déjeuners x 4 euros Adhésion de groupe

255 euros 60 euros 30 euros

TOTAL

345 euros

F

#### Article 3 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

- Dates réservées :

Du Samedi 26 janvier 19 à 11H Au dimanche 27 janvier 19 à 11H

Le contrat prend effet au jour de l'état des lieux initial et se termine le jour de l'état des lieux final

En cas de prolongation au-delà de la période convenue contractuellement, et après accord du CLAM, un avenant au présent contrat sera établi.

#### Article 4 : PRESTATION -FACTURATION

Le montant de la mise à disposition s'élève à un montant de 345 euros Les conditions de règlement sont les suivantes :

- 30 % d'arrhes à la réservation, soit 103,50 euros (la somme reste acquise en cas de désistement)
- Un chèque de caution de 750 EUROS, donné à la remise des clés,
- Le solde du règlement à réception de la facture.

#### ARTICLE 5 : RESPONSABILITE- ASSURANCE

L'utilisateur aura la charge des locaux et du matériel dès la remise des clés.

Il en assurera alors l'entière responsabilité jusqu'à sa restitution au CLAM lors de l'état des lieux final.

L'utilisateur devra assurer les matériels, objet du présent contrat, contre tous les risques locatifs (Responsabilité Civile des Organisateurs de Fêtes), auprès d'une compagnie notoirement solvable et transmettre au CLAM une attestation de cet acte précisant couvrir les risques à la date de la mise à disposition des locaux et la joindre à l'envoi du présent document.

Sans cette attestation la réservation ne sera pas enregistrée et les clés ne pourront vous être remises.

#### ARTICLE 6 : ENTRETIEN - UTILISATION

L'utilisateur, devenant gardien des locaux et du matériel mis a disposition pour la durée du contrat devra utiliser le matériel conformément à sa destination usuelle et ne rien faire, ou laisser faire, qui puisse le détériorer.

L'utilisateur s'engage par ailleurs à respecter les recommandations et conseils d'utilisation du CLAM, dont il reconnaît avoir pris connaissance et s'interdit d'apporter toute modification technique, aussi minime

soit-elle, à ces matériels, sauf en cas de dégâts nuisant au bon fonctionnement de la manifestation et ce par une personne qualifiée, les réparations demeurant à la charge de l'utilisateur.

#### ARTICLE 7 : NETTOYAGE

Le CLAM s'engage à mettre à disposition des locaux et des matériels rangés et propres.

En conséquence, l'utilisateur devra les rendre nettoyés et dans un état de rangement identique à celui trouvé lors de son arrivée. Le locataire prévoira ses produits d'entretien.

A défaut, celui-ci sera facturé en sus au tarif de 100 EUROS.

#### ARTICLE 8 : ETAT DES LIEUX

La mise à disposition du matériel et des locaux fera l'objet d'un constat initial en présence des deux parties

A la restitution des clés, l'utilisateur devra prendre toutes les dispositions pour enlever tout objet lui appartenant. Le CLAM ne saurait en aucun cas être responsable de la disparition, la détérioration ou autre dommage de tout objet que l'utilisateur n'aurait pas retiré.

Les dommages éventuels relevés par le CLAM lors de l'état des lieux final seront signalés et feront l'objet d'un constat signé.

Le coût des réparations et des remises en état est facturé à leur prix de vente en sus du prix de la mise à disposition.

#### ARTICLE 9 : TRAVAUX :

Dans l'hypothèse, non prévue dans le contrat, où le régisseur présent serait amené à effectuer des travaux Ou des réparations pour le bon fonctionnement durant la manifestation, le coût du déplacement sera facturé

En sus au tarif de 45 EUROS.

### ARTICLE 10 : LES PORTES.

<u>PORTAIL</u>: Le portail est en ouverture libre de 6 h à 22 h. Au-delà de ces horaires l'accès à la propriété se fait à l'aide d'un code numérique qui vous sera remis avec les clés.

La porte d'entrée dans le bâtiment bergamote est soumise aux mêmes contraintes que ci-dessus.

Le CLAM met à disposition de l'utilisateur les clés nécessaires au bon fonctionnement de la manifestation.

Il est, par le fait, conseillé à l'utilisateur de fermer à clé toutes les portes des locaux dès que sa présence n'est plus assurée.

#### ARTICLE 11 : REGLEMENT INTERNE

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Attention : L'usage des feux d'artifice et autres pétards, engins explosifs, est interdit.

# ARTICLE 12 : MISE A DISPOSITION DE CHAMBRES AU SEIN DU BATIMENT « BERGAMOTE »

Possibilité de mise à disposition de chambres. Si vous êtes intéressés remplir précisément le tableau ci-dessous.

# MISE A DISPOSITION DE CHAMBRES

17 € par personne par nuit

15 chambres de 2 lits (1 chambre avec sanitaires sur le couloir)	5 chambres de 2 lits
2 chambres de 4 lits (lits superposés)	
1 chambre de 3 lits	
1 chambre de 8 lits	
1 chambre de 5 lits (sanitaires sur le couloir)	

Pour l'utilisateur, faire préciser la mention lu et approuvé avant la signature.

Le Directeur du CLAM François GALLIOT L'UTILISATEUR

JACQUES FAIVRE
42 RUE PATTON 54 630
RICHARDMENIL FRANCE
@ FAIVRE.J@WANADOO.FR
& 06 30 80 12 00